

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

LISTE DES PROPOSITIONS DE PLAN D'ACTION

2023-2028

La nouvelle Charte régionale d'engagements réciproques 2023-2028 est accompagnée d'un plan d'action des signataires, présenté ci-après.

Le plan permet de valoriser les actions, outils et mesures existants en faveur de la vie associative. Pluriannuel, ce plan d'action met également en avant des actions déjà projetées à court ou moyen terme. Il n'est pas exhaustif du fait que d'autres actions peuvent émerger de l'évolution possible des règlements d'intervention de la Région, du Document Stratégique Régional Jeunesse Engagement et Sports de l'Etat et des Orientations stratégiques du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit de principes d'actions en faveur des associations qui ne présentent pas de caractère coercitif et dont la mise en œuvre reste encadrée par le respect des dispositifs d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine ou de l'Etat, dans la limite des crédits budgétaires.

Les actions sont complétées par des indicateurs valorisés au regard des données produites par les administrations déconcentrées de l'Etat, des directions sectorielles de la Région et le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine. Pour actualiser, faire évoluer, enrichir le plan d'actions, une clause de revoyure est prévue à mi-parcours.

PLAN D'ACTION DE L'ÉTAT ET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

3.1 . PROMOUVOIR ET FACILITER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE, CIVIQUE ET SOCIAL, SANS DISTINCTION D'ÂGE, DE SEXE OU D'ORIGINE

État

3.1.1 Favoriser le développement, à côté du temps professionnel et familial, d'un temps civique et social choisi

a. Valoriser le bénévolat

3.1.2 Développer la formation des bénévoles

a. Soutenir la formation des bénévoles

b. Valoriser l'offre de formation des bénévoles

c. Soutenir la montée en compétence des citoyens pour gérer une association

3.1.3 Encourager l'engagement de la jeunesse et favoriser l'inscription des jeunes dans des parcours divers et variés d'engagement au service de l'intérêt général

a. Promouvoir et développer le volontariat à travers le déploiement du service civique et les programmes de volontariat européen et internationaux

b. Poursuivre le déploiement du service national universel

c. Promouvoir et développer les chantiers de jeunes bénévoles

d. Promouvoir et développer les projets de jeunes

e. Promouvoir et développer les projets de mobilité Erasmus+ Jeunesse, Office franco-allemand pour la jeunesse

f. Renforcer l'information des jeunes sur les possibilités d'engagement bénévole, volontaire, civique et citoyen qui leur sont ouvertes

3.1.4 Valoriser les compétences acquises dans la vie associative

a. Prise en compte de l'expérience associative

3.1.5 Valoriser l'engagement associatif et le rôle particulier des dirigeants associatifs

a. Développer les droits à la formation notamment via le compte engagement citoyen

b. Valoriser l'engagement citoyen associatif

3.1.6 Favoriser la mise en relation entre citoyens et associations

a. Promouvoir les outils de relations entre citoyens et associations



Région Nouvelle-Aquitaine

3.1.1 Soutenir la Formation des bénévoles associatifs

a. Fond régional de financement de la Formation Bénévoles associatifs

b. Portail régional pour donner de la visibilité aux formations de bénévoles



3.1.2 Faciliter l'engagement des jeunes

- a. Financement du service civique
- b. Financement des Projets initiatives Jeunesse (PIJ) : soutien aux projets portés par les jeunes constitués en associations
- c. Création de l'Instance participative de la Jeunesse



3.2. FAVORISER DANS LA DURÉE DES SOUTIENS PUBLICS AUX ASSOCIATIONS CONCOURANT À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. PRIVILÉGIER L'USAGE DE LA SUBVENTION, SIMPLIFIER LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS TRANSPARENTE

État

3.2.1. S'appuyer, quand cela est possible, sur l'outil de la convention pluriannuelle d'objectifs pour asseoir des partenariats stratégiques et donner de la visibilité aux acteurs



3.2.2. Simplifier les procédures administratives des associations et diffuser les appels à projets ou campagnes de subvention

- a. Communiquer autour de la simplification par la dématérialisation
- b. Publier les campagnes de subvention sur le site Internet de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et les diffuser aux réseaux concernés
- c. Accompagner les associations dans leurs démarches

3.2.3 Soutenir et agréer les associations répondant à un objet d'intérêt général, présentant un mode de fonctionnement démocratique, garantissant la transparence financière, et respectant les principes du contrat d'engagement républicain

3.2.4 Soutenir les projets associatifs d'éducation populaire dans la durée par l'intermédiaire des postes FONJEP (Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire)

- a. Pérenniser et développer des projets d'éducation populaire
- b. Soutenir l'animation socio-culturelle et le travail autour de la participation et de l'engagement dans les structures "cohésion sociale"
- c. Soutenir les acteurs de l'accompagnement de la vie associative
- d. Soutenir les missions d'éducation populaire en faveur des quartiers de la politique de la ville

Région Nouvelle-Aquitaine

3.2.1. Inscrire dans la durée les aides aux associations

- a. Règlement d'intervention à destination des associations inscrit dans la durée pour la structuration de leurs activités
- b. Financement triennal pour l'emploi associatif

3.2.2. Assurer la transparence d'attribution des subventions

- a. Organisation d'une Commission consultative emploi associatif dans laquelle siège le



Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine

b. Co-présidence de la Commission régionale consultative Fonds pour le développement de la vie associative



3.2.3. Simplifier les procédures administratives des associations

a. Mise à disposition d'un service dédié à l'accompagnement de l'utilisateur

b. Procédure de dématérialisation des aides via le portail « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine »

3.3. CONDUIRE UNE POLITIQUE ASSOCIATIVE COHÉRENTE TENANT COMPTE DES CHAMPS D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS

État

3.3.1. Développer la formation des bénévoles



3.3.2. Renforcer l'accompagnement des associations par le déploiement de Guid'Asso et inscrire cette stratégie dans une amélioration des synergies entre acteurs de l'accompagnement

a. Créer des réseaux pertinents

b. Rendre visible les acteurs

c. Faire monter en compétences les acteurs

d. Ancrer les réseaux dans la durée

e. Travailler les articulations entre Guid'Asso et l'ensemble des acteurs de la chaîne d'accompagnement

3.3.3. Soutenir les regroupements, mutualisations et transitions des associations

3.3.4. Soutenir les projets associatifs

a. Pérenniser le petit tissu associatif local

b. Soutenir les associations et têtes de réseaux régionales

3.3.5. Soutenir les associations œuvrant dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de la culture, des solidarités, de l'environnement, dans une approche sectorielle à travers les différentes administrations de l'État

Région Nouvelle-Aquitaine

3.3.1. Soutenir les associations dans une approche transversale à travers des dispositifs d'intervention dédiés

a. Financement des têtes de réseau associatives

b. Financement de la formation des bénévoles associatifs

c. Financement de la professionnalisation des associations via des aides à l'emploi

d. Financement du Dispositif Local d'Accompagnement

e. Financement des investissements structurants de la vie associative



- 3.3.2. Soutenir les associations œuvrant dans les domaines de la culture, du sport, des solidarités, de l'éducation, de la formation, de l'environnement, de l'insertion, de la jeunesse de l'éducation populaire, de la santé, du tourisme et de l'Économie Sociale et Solidaire, dans une approche sectorielle à travers des règlements d'intervention dédiés
- a. Mise en œuvre de dispositifs d'intervention dédiés



3.4. FAVORISER UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'EMPLOI ASSOCIATIF STRUCTURÉE ET CONCERTÉE

État

- 3.4.1. Accompagner aux enjeux de l'emploi associatif
- 3.4.2. Soutenir l'acquisition de compétences dans le milieu associatif et le développement des parcours de professionnalisation de leurs membres



Région Nouvelle-Aquitaine

- 3.4.1. Financer les emplois associatifs
 - a. Dispositif de soutien à l'emploi associatif
- 3.4.2. Favoriser la concertation dans le financement des emplois associatifs
 - a. Organisation d'une Commission consultative emploi associatif
- 3.4.3. Accompagner le développement et la pérennisation de l'emploi associatif
 - a. Co-financement du Dispositif Local d'Accompagnement



3.5. PERMETTRE AUX ASSOCIATIONS DE BÉNÉFICIER D'AIDES OUVERTES AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

Région Nouvelle-Aquitaine

- 3.5.1. Adopter un cadre d'intervention des aides économiques ouvert aux associations :
 - a. Adoption d'un Schéma régional de développement économique, innovation et internationalisation (SRDEII)
- 3.5.2. Financer les associations au titre de la politique de développement économique
 - a. Soutien au développement des associations de l'Economie Sociale et Solidaire
 - b. Soutien à la création de Tiers-Lieux des territoires en carence et consolidation des tiers lieux existants
 - c. Favoriser les coopérations entre tourisme, culture et numérique et/ou sport et numérique
 - d. Développer le tourisme social et solidaire



3.6. ORGANISER LA CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS. FAVORISER LA REPRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS

État

- 3.6.1. Concerter les acteurs associatifs dans les instances administratives et en dehors à travers le réseau des délégués vie associative
- 3.6.2. Organiser la conférence régionale du sport
- 3.6.3. Participer et soutenir l'organisation des Rencontres régionales de la vie associative



Région Nouvelle-Aquitaine

- 3.6.1. Concerter des acteurs associatifs dans les instances administratives et en dehors
 - a. Organisation des rencontres/visios à destination des associations
 - b. Co-pilotage de conférences régionales territoriales thématiques (Sport, Économie sociale et solidaire, Jeunesse...)
 - c. Participation et soutien à l'organisation des Rencontres régionales de la vie associative
 - d. Organisation d'une Commission consultative d'attribution d'aide à l'emploi associatif



3.7. SOUTENIR LES REGROUPEMENTS ASSOCIATIFS ET LES IMPLIQUER DANS LA CONCEPTION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DE POLITIQUES DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

État

- 3.7.1. Piloter ou coordonner les gouvernances territoriales afin de favoriser la coopération interinstitutionnelle, la coordination des politiques publiques et la concertation avec les acteurs associatifs dans les instances administratives (instance tripartite vie vie associative Etat-Région-Mouvement associatif ; instances consultatives du fonds pour le pour le développement de la vie associative (FDVA) ; commissions FDVA ; comité régional des des mobilités européennes et internationales des jeunes ; conférence régional du sport ; comité de coordination régional du service civique ; concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles ; comité stratégique régional Guid'Asso).



Région Nouvelle-Aquitaine

- 3.7.1. Soutenir l'activité d'accompagnement des têtes de réseau associatives
- 3.7.2. Co-construction et évaluation de la charte d'engagements réciproques régionale et de son plan d'actions



3.8. DONNER COHÉRENCE ET VISIBILITÉ À LA POLITIQUE ASSOCIATIVE RESPECTIVEMENT DANS LEURS SERVICES ET PLUS GLOBALEMENT AU SEIN D'UNE CONCERTATION RÉGIONALE

État

- 3.8.1. Développer la visibilité de la politique vie associative
- 3.8.2. Co-animer la charte et de son plan d'action
- 3.8.3. Animer le réseau des délégués départementaux vie associative et création d'une "Mission d'accueil et d'information des associations" pilotée par le délégué régional vie associative



Région Nouvelle-Aquitaine

- 3.8.1. S'appuyer sur un service dédié à la structuration de la vie associative pour porter la politique régionale
- 3.8.2. Travailler et engager une coopération régulière avec le Conseil économique, social et environnemental régional
- 3.8.3. Co-construire et évaluer la charte d'engagements réciproques et son plan d'action



3.9. MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES ASSOCIATIONS

État

- 3.9.1. Valoriser le monde associatif dans le cadre scolaire
- 3.9.2. S'appuyer sur une observation de la vie associative



Région Nouvelle-Aquitaine

- 3.9.1 Communiquer en interne de la Région
 - a. Rédaction d'articles en interne Région sur les associations (lettre interne, Intranet)
- 3.9.2 Communiquer en externe de la Région
 - a. Réalisation d'une page dédiée aux associations sur le site institutionnel de la Région
 - b. Mise à jour du guide des aides de la Région
 - c. Rédaction d'articles dans les moyens de communication de la Région
- 3.9.3 Valoriser le cadre associatif auprès des jeunes
 - a. Mise en œuvre d'un dispositif incitatif à la création d'associations par des lycéens (Projets initiatives jeunesse)



3.10. SENSIBILISER ET FORMER LES AGENTS PUBLICS À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA VIE ASSOCIATIVE, À DES APPROCHES PARTENARIALES DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS ET À L'ÉVALUATION

État

3.10.1. Sensibiliser les agents de l'Etat aux enjeux de la vie associative



Région Nouvelle-Aquitaine

3.10.1. Organiser des réunions à l'attention des agents de la collectivité

- a. Organiser des rencontres/visio à destination des agents de la collectivité (Règlement d'intervention, mécénat de compétence, gouvernance, Dispositif local d'accompagnement...)
- b. Informer sur l'organisation et les actions du service vie associative
- c. Donner de la visibilité aux aides régionales à destination des associations par des informations internes sur les règlements d'intervention



PLAN D'ACTION DE L'ASSOCIATION LE MOUVEMENT ASSOCIATIF NOUVELLE-AQUITAINE

4.1 DÉFENDRE LE CADRE LÉGISLATIF ET JURIDIQUE QUI ORGANISE LA LIBERTÉ DE S'ASSOCIER

4.1.1. Défendre et promouvoir la liberté d'association

- a. Dialogue avec les pouvoirs publics
- b. Interpellation des pouvoirs publics
- c. Valorisation d'outils pédagogiques et supports de plaidoyer à destination des acteurs associatifs



4.2. CONSTITUER, À TRAVERS LES DIFFÉRENTES COORDINATIONS ASSOCIATIVES ET AU SEIN DU MOUVEMENT ASSOCIATIF NOUVELLE-AQUITAINE, L'INSTANCE DE REPRÉSENTATION RÉGIONALE DU FAIT ASSOCIATIF, DANS LA DIVERSITÉ DE SES COMPOSANTES, POUR ANIMER UN ESPACE DE DIALOGUE COMMUN AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

4.2.1. Faire mouvement au service de l'intérêt général

- a. Elargissement du Mouvement associatif à de nouveaux membres servant l'intérêt général

4.2.2. Co-construire une parole associative régionale utile

- a. Animation de réseau, de groupes de travail, de chantiers et de réflexions prospectives
- b. Animation des instances de gouvernance démocratique

4.3. DÉFINIR ET CONDUIRE DES PROJETS ASSOCIATIFS À PARTIR DE L'EXPRESSION DES BESOINS DES ADHÉRENTS OU DES ATTENTES DES PUBLICS

4.3.1. Favoriser les coopérations entre les adhérents et l'expression de leurs besoins

- a. Animation de réseau, de groupes de travail, de chantiers et de réflexions prospectives
- b. Travail sur la subsidiarité et les complémentarités avec les membres

4.4. FACILITER LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS INTER-ASSOCIATIFS. PRENDRE EN COMPTE LE CONTEXTE, NOTAMMENT LES REVENDICATIONS CIVIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES, LA PROMOTION ET L'ÉDUCATION DES PERSONNES ET LE VIVRE ENSEMBLE

4.4.1. Consolider la force collective associative

- a. Soutien aux réseaux associatifs dans leur fonction d'appui à la vie associative
- b. Animation et valorisation de démarches collectives inter-associatives
- c. Animation et développement du portail régional de formation des bénévoles
- d. Coordination et développement du programme régional de formation des bénévoles
- e. Coordination et développement du projet d'observatoire régional de la vie associative

4.4.2. Favoriser le développement des coopérations

- a. Dialogue régulier et renforcement de l'interconnaissance entre les adhérents
- b. Capitalisation et valorisation de pratiques de coopération et ce qu'elles produisent

4.5. RESPECTER L'ÉTHIQUE DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES ET RENDRE COMPTE DE MANIÈRE TRANSPARENTE DE LEURS ACTIVITÉS ET DE LEURS MODALITÉS DE GESTION

4.5.1. Garantir une gestion financière éthique et transparente

4.6. VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES BÉNÉVOLES ET SALARIÉES MOBILISÉES PAR LES ASSOCIATIONS

4.6.1. Valoriser l'engagement bénévole et citoyen au bénéfice de chacun et chacune et de la société

- a. Campagnes de communication pour donner à voir la place et la force d'innovation et de cohésion des associations dans nos territoires
- b. Valorisation et encouragement de bonnes pratiques associatives via la promotion du Prix des Waldeck du Mouvement associatif en Nouvelle-Aquitaine

4.6.2. Informer, former et outiller les dirigeants associatifs sur la valorisation de l'engagement bénévole et citoyen

- a. Valorisation comptable du bénévolat
- b. Valorisation de l'outil Bénévalibre, du Compte engagement citoyen etc.

4.6.3. Informer, former et outiller les dirigeants associatifs sur la création du premier emploi associatif

4.6.4. Renforcer et diffuser la connaissance sur les richesses humaines associatives en région par le développement de l'observation

4.7. DÉVELOPPER UNE CULTURE D'APPRÉCIATION ET D'ÉVALUATION

4.7.1. Informer, former et outiller l'encadrement dirigeant bénévole régional aux enjeux et outils de l'évaluation

- a. Valorisation de l'offre existante sur le portail régional de formation des bénévoles
- b. Développement du programme régional de formation des bénévoles

4.8. PARTICIPER À DES ACTIONS INITIÉES PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES, NOTAMMENT CELLES ÉMANANT DES ESPACES DE CO-CONSTRUCTION

4.8.1. Représenter les acteurs associatifs dans les instances régionales qui impactent la vie associative

4.8.2. Porter les enjeux associatifs dans les instances régionales qui impactent la vie associative

4.8.3. Renforcer notre capacité d'action avec et au sein du Conseil économique, social et environnemental régional Nouvelle-Aquitaine comme outil stratégique pour la participation citoyenne et l'expression associative

4.8.4. Contribuer à l'orientation des politiques publiques par le renforcement de la connaissance objective de la situation des associations en Nouvelle-Aquitaine et le développement de l'observation de la vie associative



4.9. S'INFORMER SUR LES ÉVOLUTIONS DES DISPOSITIFS D'AIDE PUBLIQUE ET DU FONCTIONNEMENT DE LA VIE ADMINISTRATIVE

4.9.1. Informer le tissu associatif des évolutions des dispositifs d'aide publique et du fonctionnement de la vie administrative

a. Participation aux temps d'information proposés par les pouvoirs publics

b. Relais des dispositifs et de leurs évolutions sur les outils du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine : site internet, newsletter, mailing, réseaux sociaux etc.

4.10. DÉVELOPPER CE QUI FONDE L'INTÉRÊT ET LA PLUS-VALUE DE LA MISE EN RÉSEAU DES ASSOCIATIONS

4.10.1 Renforcer le rôle pivot des réseaux dans l'animation et le développement des dynamiques associatives

a. Animation de différents cadres de rencontre et d'animation du réseau (groupes de travail, chantiers)

b. Organisation de rencontres territoriales ou thématiques périodiques

c. Animation et développement du portail régional de formation des bénévoles

d. Coordination et développement du programme régional de formation des bénévoles

e. Coordination et développement du projet d'observatoire régional de la vie associative

f. Développement et animation de projets collectifs

g. Développement et/ou diffusion d'outils pour le renforcement des compétences associatives

4.11. FACILITER LES REGROUPEMENTS ET LES REPRÉSENTATIONS AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ORGANISATION TERRITORIALE

4.11.1. Œuvrer au renforcement du dialogue civil et de la concertation des acteurs associatifs dans les politiques publiques

a. Organisation bisannuelle de Rencontres Régionales de la Vie Associative

4.11.2. Favoriser les synergies entre différentes familles d'acteurs œuvrant au service du développement de la vie associative

a. Les représentants et représentantes des têtes de réseaux associatives régionales adhérentes

b. Les personnalités qualifiées associatives du Fonds pour le Développement de la Vie associative

a. Les experts et expertes associatifs siégeant dans les instances départementales et régionales du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

b. Les co-animateurs et co-animatrices de Guid'asso en Nouvelle-Aquitaine

c. Les observateurs et observatrices de la vie associative en Nouvelle-Aquitaine



4.12. ACCOMPAGNER LA DÉCLINAISON DE CHARTES D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES THÉMATIQUES, INFRA-RÉGIONALES AU PLUS PRÈS DES COLLECTIVITÉS

4.12.1. Faire reconnaître et vivre le dialogue civil

a. Valorisation de la charte d'engagement réciproque comme outil de dialogue et de partenariat entre associations et pouvoirs publics

b. Accompagnement à la déclinaison de chartes d'engagements réciproques locales et/ou thématiques